

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **50 (1979)**

Heft 3: **Locaux socio-culturels dans les communes**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'indice suisse des prix à la consommation à fin février 1979

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté de 1,1 % en février 1979 par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 102,5 points, qui est de 2,1 % supérieur à celui de 100,4 points enregistré une année auparavant. Pour la première fois depuis avril 1976, le taux annuel de hausse a donc de nouveau dépassé 2 %. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La nette hausse de 1,1 % que l'indice général a subie en février 1979 s'explique essentiellement par la forte augmentation de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (+ 17 %) par suite de la brusque montée des prix du mazout en l'espace d'un mois (presque 26 %). Ce renchérissement du mazout a contribué à raison de 0,69 % ou de près de $\frac{2}{3}$ à la progression de l'indice général. Accusent également des hausses de prix les groupes « alimentation » (+ 0,7 %), « boissons et tabacs » (+ 0,5 %), « transports et communications » (+ 0,3 %) ainsi que « instruction et loisirs » (+ 1,3 %). Quant aux quatre autres groupes de marchandises et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

L'avance marquée par l'indice du groupe « alimentation » est principalement due au nouveau renchérissement, en grande partie saisonnier, des légumes et des fruits. Se sont également fait sentir des

prix plus élevés pour les repas au restaurant, les pommes de terre, les plats précuisinés et pour les potages en sachets. Les effets de ces hausses ont cependant été un peu atténués par des prix en baisse pour le café, les œufs, les poissons et les conserves de poissons, le chocolat ainsi que pour les conserves de légumes et de fruits.

Des augmentations des prix des cigarettes ont été la cause décisive du mouvement ascendant observé par l'indice du groupe « boissons et tabacs » calculé tous les trois mois. Le relèvement de l'imposition des cigarettes, entré en vigueur le 1^{er} octobre 1978, aurait théoriquement, c'est-à-dire en cas de répercussion complète sur les prix de détail, fait monter de 12,5 % les prix des cigarettes. Toutefois, lors du dernier relevé, effectué en novembre 1978, on n'avait constaté qu'un renchérissement de 8,5 %. On a maintenant enregistré, en février 1979, une nouvelle augmentation, à savoir de 2,5 %. La répercussion de celle-ci sur l'indice général a été de 0,02 % à peine. Au total, les prix des cigarettes dépassaient donc, en février, de 11,2 % leur niveau d'octobre 1978. En outre, des hausses de prix ayant joué un rôle ont été enregistrées pour le vin blanc suisse et pour le vin rouge.

La progression de l'indice du groupe « transports et communications », qui a grevé de 0,05 % l'indice général, a été causée par la montée des prix de l'essence. Une partie des majorations des prix de l'essence dont on a encore eu connaissance en février ne se sont cependant fait sentir qu'après le relevé des prix ; il faudra donc attendre l'indice de mars pour en constater les répercussions.

La hausse de l'indice du groupe « instruction et loisirs » s'explique essentiel-

lement par des prix plus élevés pour la location d'appartements de vacances et pour de nouvelles éditions de livres. Ont également connu des augmentations notables les journaux et périodiques, les voyages à forfait et les fleurs. Les effets sur l'indice du groupe en ont cependant été un peu atténués par des réductions de prix pour les téléviseurs et appareils de radio, les machines à écrire et à cal-

culer, le matériel de sport ainsi que pour les appareils de photo, caméras et projecteurs.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de février 1979, un indice de 172,8.

Office fédéral de l'industrie
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en février 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice février 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	janvier 1979	février 1978
Total	172,8 ¹	102,5	1,1	2,1
Alimentation	•	104,8	0,7	3,1
Boissons et tabacs	•	102,8	0,5	2,3
Habillement	•	100,8	0 ²	0,4
Loyer du logement	•	100,0	0 ²	0,0
Chauffage et éclairage	•	120,0	17,0	28,7
Aménagement et entretien de logement	•	100,7	0 ²	0,2
Transports et communications	•	101,1	0,3	0,6
Santé et soins personnels	•	103,1	0 ²	2,2
Instruction et loisirs	•	100,6	1,3	— 0,3

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire : Michel Friche, 2800 Delémont, ☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteurs responsables :

Frédéric Savoye, Saint-Imier
Michel Friche, Delémont

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Prix du numéro : Fr. 2.50

Caisse : CCP 25 - 2086